LABORATORY REAGENTS & FINE CHEMICALS

n° CAS: MSDS

## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Code du produit : 2230D

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées 1.2.

#### Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD. 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba 400005 Mumbai - INDIA T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

#### Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

H319

Liquides inflammables, H225 Catégorie 2 Toxicité aiguë (par voie H301 orale), Catégorie 3

Toxicité aiguë (par voie H311 cutanée), Catégorie 3

Toxicité aiguë H331

(inhalation:gaz) Catégorie

Corrosif/irritant pour la H315 peau, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire,

Catégorie 2

Toxicité spécifique pour H370 certains organes cibles -

Exposition unique,

Catégorie 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

06/03/2017 1/12 www.lobachemie.com

## Fiche de données de sécurité

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS02

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/médecin/...

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...

#### 2.3. **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. **Substances**

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

www.lobachemie.com 06/03/2017 2/12

## Fiche de données de sécurité

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
METHANOL EXTRA PURE	(n° CAS) 67-56-1 (Numéro CE) 200-659-6 (Numéro index) 603-001-00-X	70 - 75	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Oral), H301 STOT SE 1, H370
2,4-DINITROPHENYL HYDRAZINE 98%	(n° CAS) 119-26-6	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
SULPHURIC ACID 98% EXTRA PURE	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8	5 - 8	Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Symptômes/lésions après inhalation : Toxique par inhalation.

Symptômes/lésions après contact avec la : Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

peau

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

www.lobachemie.com 06/03/2017 3/12

Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des Mesures générales

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Pour les non-secouristes 6.1.1.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

#### Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du

traitement Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

Mesures d'hygiène

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des

étincelles. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute

autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mesures techniques

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser

du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière Conditions de stockage

étanche

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 7.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle 8.1.

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 06/03/2017 4/12

### Fiche de données de sécurité

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Orange to red.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : -98 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 64.7 °C

Point d'éclair : 11 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Highly flammable liquid and vapour.

Liquide et vapeurs très inflammables

Pression de vapeur : 96.5 at 20°C

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.8 g/cm³

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 0.055 - 0.365 vol %

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 06/03/2017 5/12

Fiche de données de sécurité

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Toxique par contact cutané.

Inhalation:gaz: Toxique par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	300 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	700 ppmv/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes : Risque avé

cibles (exposition unique)

: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 06/03/2017 6/12

### Fiche de données de sécurité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1230

 N° ONU (IMDG)
 : 1230

 N° ONU (IATA)
 : 1230

 N° ONU (ADN)
 : 1230

 N° ONU (RID)
 : 1230

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : METHANOL

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : METHANOL Désignation exacte : METHANOL

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport : METHANOL

(ADN)

Désignation exacte : METHANOL

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II, (D/E) Description document de transport (IMDG) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II (12°C c.c.)

Description document de transport (IATA) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II

Description document de transport (ADN) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II

Description document de transport (RID) : UN 1230 METHANOL, 3 (6.1), II

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport : 3 (6.1)

(ADR)

www.lobachemie.com 06/03/2017 7/12

### Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (ADR) : 3, 6.1



: 3 (6.1)

: 3 (6.1)

: 3 (6.1)

### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3, 6.1



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3, 6.1



## ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3, 6.1



### RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

: 3 (6.1)

Etiquettes de danger (RID) : 3, 6.1



### Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ADR) : II Groupe d'embllage (IMDG) : II Groupe d'emballage (IATA) : II Groupe d'emballage (ADN) : II Groupe d'embllage (RID) : II

06/03/2017 8/12 www.lobachemie.com

### Fiche de données de sécurité

#### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : FT1 Disposition spéciale (ADR) : 279 Quantités limitées (ADR) : 1L Quantités exceptées (ADR) : F2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (ADR)

: MP19

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T7

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP2

Code-citerne (ADR) : L4BH Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU15 Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport -

Chargement, déchargement et

manutention

: CV13, CV28

Dispositions spéciales de transport -

Exploitation (ADR)

: S2, S19

: E2

Danger n° (code Kemler) : 336

Panneaux oranges

336 1230

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

(ADR)

Code EAC : •2WE Code APP : A(fl)

### - Transport maritime

Special provision (IMDG) : 279 Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Packing instructions (IMDG) : P001 IBC packing instructions (IMDG) : IBC02 Tank instructions (IMDG) : T7 Tank special provisions (IMDG) : TP2 EmS-No. (Fire) : F-E : S-D EmS-No. (Spillage) Stowage category (IMDG) : B Stowage and handling (IMDG) : SW2 Point d'éclair (IMDG) : 12°C c.c.

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

www.lobachemie.com 06/03/2017 9/12

### Fiche de données de sécurité

Quantités limitées avion passagers et : Y341

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée : 1L

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 352

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 1L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 364

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Disposition particulière (IATA) : A104, A113

Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : FT1

Dispositions speciales (ADN) : 279, 802

Quantités limitées (ADN) : 1 L

Quantités exceptées (ADN) : E2

Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, TOX, A

Ventilation (ADN) : VE01, VE02

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : FT1
Disposition particulière (RID) : 279
Quantités limitées (RID) : 1L
Quantités exceptées (RID) : E2

Packing instructions (RID) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

Instructions de transport en citernes : T7

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales relatives aux

citernes mobiles et aux conteneurs pour

vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BH Dispositions spéciales pour les citernes : TU15

RID (RID)

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales relatives au : CW13, CW28

transport - Chargement, déchargement et

manutention (RID)

Colis express (RID) : CE7
Numéro d'identification du danger (RID) : 336

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

: MP19

: TP2

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Contains no substances with Annex XVII restrictions

www.lobachemie.com 06/03/2017 10/12

### Fiche de données de sécurité

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

#### 15.1.2. Directives nationales

### **Allemagne**

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau

(Classification according to AwSV, Annex 1)

12th Ordinance Implementing the Federal

Immission Control Act - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

#### **Danemark**

Class for fire hazard : Classe I-1 Store unit : 1 litre

Classification remarks : F <Flam. Liq. 2>; Emergency management guidelines for the storage of flammable

liquids must be followed

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct

contact with the product

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Causes severe skin burns and eye damage

www.lobachemie.com 06/03/2017 11/12

## Fiche de données de sécurité

H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 06/03/2017 12/12